

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DU 18 JANVIER 2019

**Président:** Monsieur GIROT Thierry,

**Présents:** Mesdames et Messieurs GIROT Thierry, VALETTE Michel, COURTAULT Joëlle, CHANUT Nathalie, CURINIER Maria Isabel, EYMARD Frédéric, FAURE Monique.

.

**Absents excusés :** Madame CHAMBARD Chantal, Monsieur CHAUSSINAND Laurent, (pouvoir), Madame MAGALDI Bernadette (pouvoir).

**Désignation du secrétaire de séance :** Mme CURINIER Maria Isabel est désignée secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu conseil du 30 novembre 2018 :** approbation à l'unanimité.

#### ORDRE DU JOUR:

- 1) Régularisation de la Route de Mayas: acquisition des parcelles,
- 2) Prolongement de la garantie d'emprunt pour Adis HLM,  
*2bis) Convention avec le SDEA,*
- 3) Prolongement de la garantie d'emprunt pour Adis HLM,
- 4) Orientation budgétaire 2019: investissements,
- 5) Questions diverses,

#### 1) Régularisation de la Route de Mayas: acquisition des parcelles,

Monsieur le Maire rappelle le projet de régularisation cadastrale en cours de la Route de Mayas. Il confirme la validation de l'acquisition de ces parcelles par la rédaction d'un acte authentique en la forme administrative. Les frais de ces acquisitions seront à la charge de la commune. Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de ces régularisations.

#### 2) Prolongement de la garantie d'emprunt pour Adis HLM,

Le Conseil Municipal, au vu de la sollicitation reçue par la S.A. ADIS HLM, donne son aval, en tant que garant numéro 2, pour la réitération de garantie d'une ligne de prêt, dont le montant total s'élève à 14 873,54 €. Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'allongement de la garantie pour le réaménagement du prêt ADIS HLM.

#### 2 bis) Convention avec le SDEA (Syndicat Départemental d'Équipement Ardèche),

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce point supplémentaire est rajouté à l'ordre du jour, car une délibération doit être prise, cette demande étant arrivée après l'envoi des convocations.

Monsieur le Maire fait part d'une proposition de Convention d' Assistance Technique aux Collectivités en matière de voirie communale que le Département assure via la SDEA. Cette assistance est forfaitisée à 2,50€ H.T. par habitant. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de recourir à cette proposition d'assistance technique et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à prendre toutes les dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier.

### 3 ) Orientation budgétaire 2019 : investissements.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des principaux projets d'investissement pour l'année 2019 qui sont en réflexion. Il précise que l'ensemble de ces projets n'est pas encore totalement chiffré et ne sera réalisé qu'en fonction des possibilités financières qui se dégageront suite au compte administratif 2018.

- Aménagement de la RD 237, en traversée du village (1 km),
- Voirie Communale (goudronnages),
- Plan local d'Urbanisme à finaliser,
- Rénovation de 24 points d'Éclairage Public (en LED) et un éclairage supplémentaire en zone d'activités d'Issas,
- Régularisation cadastrale de la Route de Mayas,
- Travaux de toiture et de ventilation de la salle du Conseil Municipal,
- Rénovation de deux Bornes Incendie,
- Réhabilitation du " Clos Pré nouveau " à Massas,
- Matériels divers pour le service technique,
- Matériel Informatique.

### 7) Questions diverses,

**Grand Débat:** Monsieur le Maire fait part au Conseil des mesures qui sont proposées aux collectivités par le Ministère de la Cohésion des Territoires afin d'encourager, pour ceux qui le souhaitent, et en toute liberté, d'organiser des réunions d'initiative locale. Monsieur le Maire pense que, pour la commune d'Arcens, ces réunions peuvent présenter un intérêt de discussions participatives, mais qu'elles doivent être encadrées par un **animateur** indépendant permettant une gestion de ces débats et surtout une bonne transmission vers les services de l'État. A ce titre, une demande d'appui extérieur a été faite sur le site [www.granddebat.fr](http://www.granddebat.fr). Nous sommes à ce jour en attente d'une réponse des services de l'État.

Monsieur le Maire précise également que la commune accueillera avec bienveillance toutes les demandes qui pourraient lui parvenir, émanant de collectifs citoyens ou d'associations, afin de leur mettre à disposition les moyens matériels nécessaires pour la libre tenue de leurs débats.

### Dates à retenir :

**Le 1<sup>er</sup> mars 2019** à 18 h prochain Conseil Municipal.

La séance est levée à 19 30 h.

Le Maire,  
GIROT Thierry